CARTIER

1873

BIOGRAPHIES POLITIQUES

L'HONORABLE

Sir G. E. CARTIER

MINISTRE DE LA MILICE

PAR

LOUIS P. TURCOTTE
Auteur de l'ouvrage historique intitulé
" *Le Canada sous l'Union* "

QUEBEC
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LEGER BROUSSEAU
9, Rue Buade

1873

BIOGRAPHIES POLITIQUES.



BIOGRAPHIES POLITIQUES.

L'HONORABLE

Sir G. E. CARTIER

MINISTRE DE LA MILICE

PAR

LOUIS P. TURCOTTE
Auteur de l'ouvrage historique intitulé
" Le Canada sous l'Union "

QUEBEC
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LEGER BROUSSEAU
9, Rue Buade

1873



SIR GEORGE-E. CARTIER

Notre tâche aurait été beaucoup plus agréable si, comme nous nous l'étions proposé il y a quelques mois, les circonstances nous eussent permis de publier cette étude pendant la vie de l'illustre baronnet, de faire connaître intimement à ses compatriotes cette vie si complète par ses œuvres, de dérouler cette suite d'actes qui l'honorent et qui rendront à jamais son nom célèbre. La Providence en a jugé autrement.

Forcé par une cruelle maladie d'abandonner la politique active, Sir George était allé à Londres prendre quelque mois de repos, et se mettre sous les soins des sommités médicales. Il était parti avec les vœux de la population entière, de ses adversaires comme de ses amis. Tous regrettaient son absence du théâtre parlementaire où il avait donné tant de preuves d'habileté et de capacité. Tous attendaient avec hâte les bulletins favorables de sa santé. Les dernières nouvelles nous donnaient les espérances les plus consolantes ; il avait même fixé son départ prochain pour le Canada. Mais il n'a pas eu le bonheur de revoir cette terre qu'il aimait tant, et où il était attendu avec impatience. Il s'est éteint à Londres le 20 mai, à la suite d'une rechute qui l'a emporté en quelques jours.

Le Canada perd en lui une de ses célébrités, la province de Québec et la population française, son premier homme d'état. Digne successeur du

grand LaFontaine, son nom est lié à tous les événements qui se sont succédés pendant le dernier quart de siècle. Chaque page de notre histoire démontre qu'il a pris une part active aux réformes législatives, aux grandes entreprises publiques, qu'il a consacré son énergie et ses talents au bonheur et à l'avancement de l'ancienne province-unie, au succès et à la consolidation de la nouvelle constitution.

Ne suffit-il pas d'énumérer les principaux de ses actes pour en avoir la preuve la plus convaincante. La province lui doit en grande partie la construction du Grand-Tronc et du Pont Victoria ; le Bas-Canada a obtenu par son initiative la décentralisation judiciaire, la modification des lois criminelles, la codification des lois civiles et de procédure, l'établissement des écoles normales, le règlement final de la tenure seigneuriale, l'établissement des lois françaises dans les Cantons de l'Est. On sait quelle part il a prise à l'œuvre de la

Confédération, à la construction du chemin intercolonial. Ses derniers actes ont amené l'entrée des provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise dans la Confédération et la construction du chemin du Pacifique.

Voilà une série d'œuvres plus que suffisante pour le placer au nombre de ces natures d'élites les LaFontaine, les Baldwin, les Morin, qui se sont illustrés dans l'histoire contemporaine. Sir George est au premier rang parmi nos gloires nationales. Ses œuvres subsisteront pour attester ses talents hors ligne, ses vues larges, sa grande habilité. On citera avec éloge son amour du travail, ses connaissances profondes du droit parlementaire et des choses pratiques ; on admirera sa fidélité à tenir ses promesses, son amour constant de la patrie. On aimera à redire à la prospérité que sa conduite a toujours été noble et désintéressée ; que loin de s'enrichir dans la politique, il en est sorti plus pauvre qu'il n'y était entré.

Cette vie pleine de renseignements mérite donc d'être étudiée avec respect, et même d'être imitée dans la plupart de ses phases, malgré les quelques ombres que la vérité historique pourra y découvrir.

Mais avant d'aller plus loin, nous aimons à reproduire une partie de la biographie due à la plume de l'habile rédacteur de la *Minerve*, dans laquelle l'auteur nous fait connaître quelques-uns des caractères de l'Hon. Ministre de la Milice :

" Sir Georges ne devait rien à l'art de charmer les gens. Brusque, entier dans ses idées, jamais indécis, sans détour comme sans faux respect humain, il allait toujours droit au but. La manière d'exprimer sa confiance en quelqu'un était de le rudoyer ; mais d'une façon qui lui était propre et qui ne laissait aucune pénible impression. Cette vivacité de manières et de langage n'était rien autre chose que l'explosion de la franchise la plus cordiale, débordant de sa nature honnête. Il ne berçait personne de

fausses promesses, et il n'hésitait jamais une minute à désapprouver énergiquement et sur le champ tout ce qui lui paraissait entraîner des inconvénients, quoique souvent il en eût tiré lui-même d'autres avantages.

" Et, cependant, malgré cette rudesse de forme exercée envers tout le monde, Sir Georges était aimé. On subissait en sa présence le prestige de cette force morale qu'il possédait plus qu'aucun autre. Imagination ardente, esprit vif et lucide, mémoire extraordinaire, il était à la fois l'homme des grandes choses et l'homme des détails. C'était une organisation exceptionnelle propre à tout. Son cerveau était une vaste usine retentissant du bruit de mille marteaux sans cesse en action et produisant, au lieu d'une activité fébrile, les fruits les plus variés d'un travail multiple. On distinguait l'ordre, la classification au milieu de cette confusion apparente des idées les plus opposées. Dans la même demi-heure de conversation, il déroulait un vaste plan poli-

tique, exposait une mesure importante, racontait le dernier tour qu'il avait joué à ses adversaires, intercalait un commentaire souvent neuf et toujours juste sur la politique européenne, s'informait de la santé de vos enfants qu'il connaissait aussi bien au bout de quinze ans que s'il les avait vus le jour même, et n'oubliait jamais l'histoire pour rire. Tout cela se déroulait sous vos yeux avec une rapidité vertigineuse et sortait de son esprit, sous sa forme propre, avec une lucidité qui le faisait prendre tour à tour pour un grand politicien, pour un penseur exercé, pour le meilleur conteur et pour l'ami le plus au courant de vos choses intimes.

“Pendant les quinze premières années de sa vie publique, Sir George travaillait 15 heures par jour, et si dans les derniers temps, il s'imposait moins de travail de bureau, c'est qu'il avait en quelque sorte achevé l'œuvre proprement dite de notre réorganisation intérieure et que, laissant désormais à d'autres le soin de la

perfectionner, il était obligé depuis 10 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir de faire face aux immense audiences qu'il recevait constamment.

" Solide au poste lorsqu'il s'agissait de travailler, il était le plus léger, le moins sérieux, le plus enfant à l'heure des amusements. Il cessait d'être homme d'affaire pour rester simple gentilhomme, bon chanteur, homme de société et franc compagnon. C'est lui qui donnait l'entrain et qui de sa verve infatigable attisait tous les foyers de réjouissance. Qui ne se rappellera longtemps ces aimables *Converzatione* inaugurées par lui à Ottawa, il y a quelques années, pendant les sessions ! Sa maison devenait un terrain neutre ou libéraux et conservateurs, ministériels et oppositionnistes, grits, radicaux et tories se donnaient la main Quelles heures aimables il savait faire passer à ses convives et avec quel tact alors il savait exercer la plaisanterie aimable qui fait rire sans blesser ! Car il eut

été désolé d'avoir fait de la peine à quelqu'un pour la seule satisfaction de lui faire de la peine. Implacable dans la lutte, il était dans l'intimidité doux, communicatif, et il avait le cœur ouvert à tous les sentiments nobles et beaux."

Ce fut le 6 septembre 1814, que le Canada vit naître cette homme distingué. Il est le fils du Lt.-Colonel Jacques Cartier, cultivateur de Saint-Antoine, paroisse du comté de Verchères, située sur les bords de la rivière Chambly. Son aïeul, qui portait le même nom, et qui était un riche marchand de la même paroisse, représenta le vieux comté de Surrey, sous l'ancienne constitution, de 1804 à 1809.

Il est lié par ses ancêtres à Jacques Cartier, l'illustre navigataur qui a découvert le Canada ; il est en effet le descendant du frère du navigateur de Saint-Malo.

Ses parents l'envoyèrent de bonne heure au collége des Sulpiciens de Montréal où il fit d'excellentes étu-

des classiques. Il conserva de tout temps un grand attachement aux dignes prêtres qui lui ont procuré une éducation si soignée. Il commença ensuite ses études légales, et fut admis membre du barreau en 1835. Le jeune avocat n'avait encore que 21 ans.

C'est à cet âge tendre qu'il composa quelques pièces de poésies, entre autres cette chanson patriotique " O Canada! mon pays!" qu'il chanta lui-même, en 1835 et 1836, au banquet de la Saint Jean-Baptiste à Montréal, couplets que les Canadiens ont depuis répétés tant de fois après lui. (1)

[1] Voici cette chanson que nous nous empressons de reproduire ici :

O CANADA ! MON PAYS !

Comme le dit un viel adage :
Rien n'est si beau que son pays ;
Et de le chanter, c'est l'usage !
Le mien je chante à mes amis.
L'étranger voit avec un œil d'envie
Du Saint-Laurent le majestueux cours ;
A son aspect, le Canadien s'écrie :
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Il prit une part active à la fondation de cette belle société, dont il fut plus tard le président. On sait que de tout temps il se montra patriote, et qu'il fit tout en son pouvoir pour

Maints ruisseaux et maintes rivières
Arrosent nos fertiles champs :
Et de nos montagnes altières
On voit de loin les longs penchants.
Vallons, coteaux, forêts, chûtes, rapides :
De tant d'objets est-il plus beau concours ;
Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides !
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Le Canadien, comme ses pères,
Aime à rire et à s'égayer.
Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier,
A son pays il ne fut jamais traitre ;
A l'esclavage il résista toujours !
Et sa maxime est la paix, le bien-être
Du Canada ! mon pays ! ses amours !

O mon pays ! de la nature
Vraiment tu fus l'enfant chéri ;
Mais l'étranger souvent parjure
En ton sein le trouble a nourri.
Puissent tous les enfants enfin se joindre,
Et valeureux voler à ton secours !
Car le beau jour déjà commence à poindre,
O Canada ! mon pays ! mes amours !

G. E Cartier.

fortifier la nationalité des Canadiens. Il a toujours eu foi dans l'avenir et dans la conservation de cette nationalité. Aussi dans le cours de sa carrière, l'a-t-il souvent exprimé en termes qui trahissaient une conviction profonde. Les paroles suivantes qu'il prononça en 1868, à Outaouais, le jour de notre fête nationale, en donne une grande preuve :

“ Il n'est plus possible de fermer les yeux sur l'importance et les destinées de la nationalité que vous êtes si fiers d'affirmer publiquement aujourd'hui. C'est comme représentant, c'est comme organe de cette nationalité que j'ai été remarqué par l'Angleterre, après les grands labeurs de l'établissement de la Confédération.

“ Notre passé est noble, notre présent est plein d'encouragements, notre avenir sera prospère, si la Providence continue de nous montrer la bonne voix et de nous y guider.

“ Il ne faut pas que les plaintes des alarmistes nous jettent dans l'effroi. Il est malheureusement vrai

que beaucoup, que trop de Canadiens-Français émigrent; mais malgré cela, est-ce que l'accroissement de notre race n'égale pas, s'il ne dépasse point, le développement de n'importe quelle autre nation au monde ? Les statistiques le prouvent, et contre les chiffres, les déclamations farouches et les articles *tout en pleurs* ne peuvent rien.

" Comme de raison, il est regrettable que ce mouvement d'émigration ait lieu. Tout le monde désire, tout le monde souhaite qu'on l'enraye au plus tôt, et ceux qui sont chargés de la direction et du contrôle des affaires de l'Etat, ont compris que leur devoir était de travailler à retenir ici tous les enfants du sol, et ils y travaillent de toutes leurs forces . . .

" Le Canadien-Français aime sa fête patriotique ; il la célèbre non-seulement sous le rapport national, mais aussi sous le rapport religieux, avec bonheur, avec enthousiasme, avec transport. Le culte de la patrie le frappe vivement. Il a du respect

pour ce qui le constitue, ce qu'il est ; car la fête de St. Jean-Baptiste ne revient jamais sans l'émouvoir et sans l'exalter. Je suis sûr qu'aujourd'hui il n'y a pas un seul Canadien-Français, soit à Rome, soit à Paris, soit ailleurs, qui n'ait senti son cœur tressaillir en songeant que c'est la fête du saint choisi par un grand patriote pour être le patron de cette jeune et noble famille, grandie dans les meilleures traditions de ses ancêtres sur cette terre d'Amérique, déjà si féconde en grandes actions, en grands progrès et en grandes espérances . . . . .

Nous avons d'autant plus de raisons d'espérer que tout dans le passé, même les événements en apparence les plus propres à nous terrasser, ont tourné à notre avantage. Quoi de plus pénible au premier abord que la conquête ? Et pourtant la conquête nous a sauvés des hontes, des misères et des infamies de la révolution française. La conquête a fini par nous donner les belles et libres ins-

titutions dont nous jouissons aujourd'hui et sous lesquelles nous vivons contents et prospères, " hommes de cœur, hommes de religion, de loyauté et de progrès " comme le dit si bien votre bienveillante adresse."

Lorsque Sir George fut admis au barreau, le Bas-Canada était alors au plus fort de la lutte politique dans laquelle les Canadiens s'étaient engagés avec ardeur pour réformer le système vicieux du gouvernement de l'époque. Comme beaucoup de jeunes gens au cœur enthousiasme, M. Cartier accorda ses sympathies au chef populaire, M. Papineau, et aux membres qui défendaient la cause de la population opprimée contre la conduite arbitraire des hommes du pouvoir. Il donna son concours chaleureux à ceux dont la parole et les actes portèrent une partie de la population du district de Montréal à la résistance outrée.

M. Cartier prit même part à l'insurrection de 1837, et assista à la bataille de Saint-Denis. Ce premier

combat fut, comme on le sait, favorable aux patriotes. D'après le témoignage de plusieurs personnes présentes, il se montra courageux et résolu à tout, et contribua efficacement au succès de cette journée. Au milieu de la bataille, le Dr. W. Nelson, commandant des insurgés, l'envoya chercher des munitions à Saint-Antoine ; il remplit sa mission en toute hâte, et revint au bout d'une heure reprendre sa place au milieu des combattants.

Le triomphe des patriotes ne fut que temporaire. Abandonnés de leurs chefs, privés d'armes et de munitions, accablés par le nombre de leurs adversaires, ils furent écrasés à Saint-Charles, Saint-Benoit et Saint-Eustache, victimes de leur trop grand patriotisme.

Nous ne pouvons pas approuver la conduite des chefs de l'insurrection ni celle de M. Cartier ; car la politique modérée, défendue par MM. Bédard, Caron, etc., en Chambre, et par M. Parent dans le *Canadien*, eût

empêché, si on l'eût suivie, cette explosion de patriotisme plus généreux que prudente. Le sang des patriotes ne coula pourtant pas en vain; ce soulèvement contre l'autorité fit voir que la population française n'était pas disposée à subir le joug de leurs adversaires, et qu'elle était capable, lorsqu'elle le voudrait, de réprimer l'oppression et l'injustice.

Trop compromis pour pouvoir rester au Canada, M. Cartier dut, comme plusieurs Canadiens impliqués dans les troubles, prendre la fuite et traverser finalement la frontière, afin d'échapper aux dangers d'une arrestation. Il se tint si longtemps caché, que ses amis crurent qu'il était mort de misère.

Les journaux de l'époque affirmèrent qu'il avait été trouvé gélé dans la forêt par son propre père. Le *Canadien* annonçait même cette triste nouvelle dans les termes suivants : " La nouvelle de la mort du jeune George Cartier, trouvé gélé dans les bois, est confirmée ; c'était un jeune

homme doué au plus haut point des qualités du cœur et de l'esprit, et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière. ”

Le jeune patriote était cependant plein de vie. Un journal américain le *Vergennes Vermonteer* du 8 février, vient réjouir ses parents et amis désolés en annonçant que M. Cartier vivait paisiblement dans un village de l'Etat du Vermont.

M. Cartier ne revint au Canada qne lorsque le calme fut parfaitement rétabli. Il reprit d'une manière sérieuse la pratique du droit, mais il n'abandonna pas entièrement la politique, car il aida à plusieurs reprises ses amis à triompher dans les premières luttes électorale sous l'Union.

Grâce à ses talents, à son travail continuel et à son intégrité, il acquit une nombreuse clientèle, il brilla surtout par son esprit pratique, par la facilité avec laquelle il comprenait les questions difficiles du droit.

Cette nature d'élite n'était pas encore dans son élément véritable. Il

lui fallait un théâtre plus grand pour déployer ses facultés intellectuelles. C'est avec les plus grandes espérances d'avenir qu'il entra dans la politique. Déjà en 1841 et en 1844, il avait refusé, à la sollicitation de M. LaFontaine, de se porter candidat. Il finit par accepter un mandat du comté de Verchères, lorsqu'en 1848, M. Leslie, membre de cette division électorale, fut élevé au Conseil Législatif. M. Cartier représenta ce comté jusqu'en 1861.

Lorsqu'il entra dans sa nouvelle carrière, le nouveau système de gouvernement, la responsabilité des ministres aux chambres, avait été concédé au Canada, et avait été même reconnu par les adversaires acharnés de ce système. Cette heureuse concession, due aux efforts des chefs du parti libéral, MM. LaFontaine et Baldwin, avait puissamment contribué à ramener la paix intérieure et à commencer une nouvelle ère de prospérité commerciale,

M. Cartier s'enrôla sous la ban-

nière des illustres chefs libéraux qui venaient de conquérir le pouvoir; il fut leur admirateur et leur partisan dévoué. On sait que la représentation presque entière du Bas-Canada accordait une confiance presque illimitée à ces hommes d'état qui ont tant fait pour asseoir sur des bases solides le gouvernement constitutionnel. Ils n'eurent pour adversaires dans le Bas-Canada que quelques conservateurs avancés et M. Papineau, chef du parti démocratique formé en 1848.

Dès son entrée au parlement, M. Cartier prit une grande part aux discussions. Il s'appliqua surtout aux questions de commerce, de travaux publics, tels que les chemins de fer et les canaux, questions pratiques que les Canadiens-Français ont trop négligées à leur propre désavantage.

Le premier discours qu'il prononça en chambre (1849), fut en faveur du projet de loi de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis ; il prouva que l'échange libre

de certains produits entre les deux pays serait favorable surtout au Bas-Canada, et qu'il stimulerait son industrie agricole.

Il favorisa aussi la politique heureuse du ministère LaFontaine-Baldwin, par laquelle on accordait aux voies ferrées un encouragement libéral. Dans un discours rempli de faits et de statistiques, il fit voir l'immense avantage que devait procurer au pays la facilité des communications par l'accroissement du commerce et par l'augmentation de la valeur des propriétés.

Pendant cette même session, M. Cartier présenta la pétition de la compagnie qui s'engageait à construire le chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique (partie du Grand-Tronc). Trois ans plus tard, il demanda l'incorporation de la compagnie du Grand-Tronc, et comme il le mentionne lui-même en 1866, il fit approuver ce projet de loi malgré l'opposition la plus acharnée. " Je fis aussi passer, disait-il dans le même

discours, la mesure qui autorisait la construction du Pont Victoria. Vous vous souvenez les préjugés qui existaient contre cette entreprise. C était une digue qui allait inonder Montréal, c'était porter le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt ; c'est une tempête passagère. Il en est ainsi pour le Grand-Tronc et le Pont Victoria. Ils ont inondé Montréal de prospérité. Que serait Montréal sans le Grand-Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi ; ce ne fut qu'une tempête passagère."

On peut dire avec raison que nous sommes redevables à M. Cartier de l'existence et de la construction de cette voie ferrée, qui a été très-utile au pays.

En 1858, lorsqu'il était ministre, il parvint à faire accorder un nouvel octroi à la même compagnie afin de l'aider à terminer ses travaux. Comme à cette époque, il n'y avait pour ainsi

dire que ce seul chemin de fer dans le Bas-Canada, la province était intéressée à son succès, à son achèvement. Cette aide consistait donc à l'abandon de toute réclamation aux intérêts sur les £3,500,000 que la province avait fournis, jusqu'à ce que la compagnie fût en état de payer ses dépenses et de plus un dividende de six par cent sur le capital des actionnaires. La nouvelle concession permettait à la compagnie de prélever facilement les fonds nécessaires à l'achèvement de la ligne.

Cette mesure rencontra une vive opposition de la part des libéraux et de plusieurs partisans du ministère. Nous avons déjà fait remarquer dans notre histoire contemporaine, *Le Canada sous l'Union*, qu'une mauvaise administration avait présidé aux affaires du Grand-Tronc, et que les actionnaires avaient été exploités par des spéculations, par les gaspillages et le salaire trop élevé de ses employés. Tous ceux qui étaient grandement intéressés à la prospérité de

la province considérèrent cependant cette voie ferrée comme une entreprise nationale, et n'hésitèrent pas à donner leur concours à la mesure du gouvernement. Ce fut avec ces vues larges que MM. Dorion, Young et Holton votèrent en faveur de l'octroi.

Déjà M. Cartier, par ses connaissances profondes, par son énergie, par ses vues larges, avait conquis une grande influence et de la popularité. Toutefois, il se contenta de donner un appui constant et loyal aux ministères LaFontaine-Baldwin et Hincks-Morin. Il ne montra aucune ambition quelconque.

Loin de là, on le vit, lors de la formation de ce dernier cabinet, refuser la position de solliciteur-général. Deux ans plus tard, en 1853, lorsque M. Young se retira du cabinet, Lord Elgin et M. Hincks le pressèrent d'accepter le portefeuille de ce ministre. M. Cartier déclina également cet honneur pour des raisons personnelles. Il montrait par

là un désintéressement dont peu d'hommes politiques sont capables.

Le ministère Hincks-Morin avait perdu peu à peu sa popularité. Laissé en minorité par la défection des libéraux du Haut-Canada et par l'influence que prenait le nouveau parti *cleargrit*, il dut recourir à des élections générales. Il ne réussit pas à reconquérir la confiance du peuple. Les Canadiens élurent encore un plus grand nombre d'adversaires de l'administration, parmi lesquels nous remarquons les *cleargrits* Brown, Mackenzie, Hartman et Foley, et les libéraux-démocrates Dorion frères, Papin, Holton, Laberge, etc.

Les libéraux avancés des deux provinces, s'unissant aux conservateurs Sir Allan McNab, John A. Macdonald et Cayley, dans le but de renverser l'administration, se trouvèrent en majorité dans le nouveau Parlement. L'élection du président de la chambre montra la force des partis. Le candidat ministériel, qui était M. Cartier lui-même, fut rejeté

à une majorité de trois. M. Dorion proposa M. Sicotte, qui réunit les deux-tiers des voix. Les ministres donnèrent aussitôt leur démission.

C'est alors qu'eut lieu (1854) la coalition des conservateurs avec les libéraux du Bas-Canada. Sir Allan McNab, chargé par Lord Elgin de former une administration, s'adressa à M. Morin et à ses collègues du Bas-Canada, qui venaient de remettre leurs portefeuilles. Ceux-ci ne crurent pas devoir refuser une alliance qu'ils avaient été sur le point d'accepter quelques années auparavant. Ils pouvaient suivre cette ligne de conduite sans se compromettre, puisque les chefs conservateurs s'engageaient à favoriser le règlement des questions inscrites sur le programme du ministère Hincks-Morin. Les chefs des deux partis oublièrent leurs anciennes rivalités politiques, et s'unirent dans ce moment de crise après avoir fait chacun leur part de sacrifices. Ainsi se forma le parti libéral-conservateur qui, à l'exception de

deux années, a constamment été au pouvoir jusqu'à nos temps. Le nouveau cabinet commanda une forte majorité, et M. Cartier lui donna son puissant concours.

Les principales mesures qu'il passa dans cette session mémorable furent le traité de réciprocité, la sécularisation des réserves du clergé protestant et l'abolition de la tenure seigneuriale.

M. Cartier plaida rigoureusement en faveur de ces grandes réformes surtout l'abolition de la tenure seigneuriale. On sait que le système féodal était devenu oppressif dans plusieurs endroits ; on le regardait avec raison comme un véritable obstacle contre le développement des ressources agricoles et des industries, et l'établissement des terres incultes dans les seigneuries. Aussi la législature du Canada consentit-elle à l'abolir, après plusieurs années de discussion. Il n'y a pas besoin d'ajouter que M. Cartier prit une bonne part dans la réalisation de cette me-

sure, qui a procuré tant d'avantages à la population française.

En 1856, M. Taché remplaça comme chef de la section bas-canadienne, M. Morin qui était fatigué de la vie publique. MM. Chauveau et Chabot se retirèrent en même temps du cabinet. Sir Etienne offrit alors un des portefeuilles vacants à M. Cartier, celui de secrétaire provincial. M. Cartier accepta, et entra dans le ministère en même temps que MM. Cauchon et Lemieux.

Devenu ministre, il s'occupa de l'amélioration de nos lois, et porta d'abord son attention à celles de l'éducation du peuple. Il présenta à cet effet (1856) deux projets de loi qu'il avait préparés avec l'aide de M. Chauveau, le nouveau surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada. Ces actes pourvoyaient entre autres choses à la création d'un conseil de l'instruction publique et de trois écoles normales. Ils étaient destinés, comme il le dit lui-même, à mettre le système d'enseignement sur le même pied que

celui du Haut-Canada. " Il m'a fallu, remarquait-il encore, placer à la tête du département de l'éducation un homme capable de rivaliser avec le Dr. Ryerson, l'habile surintendant du Haut-Canada. C'est moi qui insistai le plus à faire nommer M. Chauveau. Je savais ses connaissances des langues anglaise, française, grecque et latine, et je me glorifie de cette nomination."

C'est pendant cette même session que l'on vit passer l'acte qui rendait le Conseil Législatif électif, et l'administration McNab-Taché, laissée en minorité dans le Haut-Canada sur une motion de non-confiance, faire place au ministère Taché Macdonald. Ce dernier cabinet se reconstitua avec les mêmes hommes, à l'exception de Sir Allan McNab et de M. Drummond qui furent remplacés par MM. Vankoughnet et Terrill

En devenant procureur - général, lors de la retraite de M. Drummond, M. Cartier résolut d'exécuter ces grandes réformes, la codification des

lois françaises et la décentralisation judiciaire, qui sont les plus beaux titres qu'il se soit acquis à la reconnaissance de ses concitoyens.

Comme nous le disions dans notre ouvrage historique, le Bas-Canada venait de subir une révolution légale par l'abolition du système seigneurial. Le moment était donc favorable de mettre de l'ordre dans les lois du pays. Les sources d'où sont tirées ces lois sont si variées que leur connaissance exige de grandes recherches. En effet, une partie de ces lois a été empruntée au droit romain ou prise de la Coutume de Paris, les autres sont consignées dans les édits et ordonnances et dans les statuts provinciaux. La codification devait donc remédier à ces graves inconvénients. M. Cartier entreprit cette tâche, et parvint facilement à faire adopter la mesure qui ordonnait la codification de nos lois. On sait que, dans le même temps, des commissaire travaillaient à la révision des statuts provinciaux.

L'œuvre de la codification fut exécutée par trois commissaires, MM. les juges Morin, Caron et Day. Le gouvernement ne pouvait faire un choix plus judicieux, car tous trois étaient des hommes du plus grand talent, et se distinguaient par leurs connaissances légales. Ils commencèrent leurs travaux en 1859, et les terminèrent cinq ans plus tard.

C'est en 1865 que M. Cartier présenta le projet de loi relatif à l'adoption et à la promulgation du code civil. Il rendit en même temps justice au mérite des jurisconsultes distingués qui l'avaient mené à bonne fin. " Le travail des codificateurs, disait-il alors, en soumettant cette mesure, a été fait à l'imitation du code français, et en marchant sur ses traces, il n'y avait aucune crainte de ne pas réussir....... Si le Bas-Canada veut grandir, s'il veut conserver son individualité et sa nationalité, rien ne sera plus capable de réaliser ses espérances que l'adoption d'un code de loi. Quand les lois du Bas-

Canada pourront être mieux connues, que l'étude et l'application en seront plus faciles, nos voisins du Haut-Canada nous l'emprunteront, et il aura son influence dans la Confédération, si elle a lieu."

Après une longue discussion, le code civil fut adopté au milieu des applaudissements de toute la chambre. Il devint en force le 1er août 1866, et fut publié dans les deux langues. Tous les Canadiens, sans distinction d'origine, eurent dès lors l'immense avantage de pouvoir étudier les lois qui les régissent dans leur propre langue et dans un seul volume, où tout est expliqué avec précision et clarté. Ce travail était donc une belle œuvre qui fait honneur à M. Cartier et aux codificateurs. Il compte, parmi les mesures les plus importantes qui se soient accomplies sous l'Union. Le code de procédure civile, qui est une autre belle mesure sans être d'une aussi grande importance, fut passé à la session de 1866.

M. Cartier fit disparaître une autre difficulté de législation en préparant et en faisant adopter un acte qui introduisait les lois françaises dans les *Cantons de l'Est*, et rendait la tenure des terres uniforme. Les lois de cette partie de la province n'étaient pas définies ; on appliquait tantôt la loi anglaise, tantôt la loi française. Ce grave inconvénient avait empêché la colonisation d'y prendre des progrès considérables. Les lois civiles furent alors uniformes dans tout le Bas-Canada.

La décentralisation judiciaire est encore un autre acte qui mérite à M. Cartier la reconnaissance de ses concitoyens. M. LaFontaine avait déjà commencé la décentralisation en établissant, par ses lois de judicature qui sont encore en partie en force aujourd'hui, deux districts nouveaux, ceux d'Outaouais et de Kamouraska. Mais le développement de la population et l'augmentation des affaires nécessitaient des districts additionnels. La mesure de M. Cartier divi-

sait le Bas-Canada en dix-neuf districts, dont douze étaient nouveaux. On ne peut se faire une idée du travail immense qu'exigèrent la rédaction du projet de loi et la mise en opération du nouveau système. Il lui fallait une énergie indomptable pour exécuter cette tâche et résister aux plaintes et aux réclamations de toutes sortes. Tous les membres approuvèrent le principe de la mesure ; tous sentaient les inconvénients de la centralisation de la justice dans un nombre restreint de villes et de villages ; cependant plusieurs n'approuvèrent pas certains détails, surtout le choix de quelques chefs-lieux.

Une autre excellente mesure du ministère Taché-Macdonald établissait deux prisons de réforme destinées aux jeunes délinquants.

C'est encore en 1857 que la législature, cédant à l'initiative du ministère, décida de référer à la reine la question du choix de la capitale. Nous avons blâmé ailleurs cette politique du ministère, surtout des mem-

bres qui représentaient le district de Québec. Le choix d'Outaouais, ville alors naissante et isolée dans la forêt, donna lieu à beaucoup de mécontentements et de murmures.

Après la session de 1857, Sir Etienne Taché se retira de la politique active, emportant avec lui les regrets de ses collègues et des chefs de tous les partis. M. John-A. Macdonald, devint alors premier ministre avec MM. Cayley, Vankoughnet, Spence et Morrison pour collègues dans le Haut-Canada. Puis il s'adjoignit M. Cartier, pour présider au choix des ministres dans le Bas-Canada.

M. Cartier devint dès lors le véritable chef du parti libéral-conservateur ou plutôt conservateur, et le principal homme du Bas-Canada, le représentant de la masse de la population française ; et cette belle position de confiance il sut la garder jusqu'à sa mort. Il commanda constamment en chambre la phalange la plus nombreuse et la plus fidèle. Ses partisans lui étaient dévoués, ils avaient

pleine confiance dans sa capacité. Disons de plus que pas un chef n'a commandé autant d'influence sur ses compatriotes ; c'est lui qui guidait l'opinion publique dans les temps difficiles, et cela souvent au risque de sa popularité.

" L'avénement du nouveau cabinet, disions-nous dans notre histoire du *Canada sous l'Union*, fut très-bien accueilli. Les ministres offraient des garanties suffisantes de popularité ; ils possédaient les éléments conservateurs de l'ordre et de la liberté. Il appartenaient au parti libéral-conservateur, et étaient les héritiers de la politique des administrations précédentes. Ce parti possédait le pouvoir depuis 1854, et avait doté la provinces des mesures les plus libérales et les plus populaires. Les membres du ministère Macdonald-Cartier s'engageaient à suivre la même ligne de conduite que leurs devanciers, tout en s'éloignant des principes démocratiques.

" De ce moment, s'opéra une union

intime entre M. Cartier et M. J.-A. Macdonald : c'était une seconde alliance LaFontaine-Baldwin. Tous deux avaient les qualités du véritable homme d'état, et étaient des chefs populaires dans leur province respective. Une longue et brillante carrière, comme chefs de plusieurs administrations, allait maintenant s'ouvrir devant ces deux hommes, dignes l'un de l'autre. M. Cartier se faisait surtout remarquer comme homme d'action, d'énergie ; les difficultés ne ralentissaient jamais son courage. Formé à l'école de M. Draper, M. Macdonald avait le tact et l'habileté de ce chef illustre; ses connaissances administratives et constitutionnelles étaient profondes, son expérience parlementaire était grande. Depuis son alliance avec les libéraux-conservateurs du Bas-Canada, il leur garda la plus grande fidélité. Lorsque l'on vit le Haut-Canada réclamer plus tard une représentation plus forte, il s'opposa à cet esprit de domination, et resta ferme dans ses convictions

politiques, avec un petit nombre de partisans de l'égalité représentative."

En devenant chef, M. Cartier chercha à rallier sous un même drapeau les deux partis politiques du Bas-Canada; il choisit pour collègues deux libéraux, MM. Belleau et Sicotte, et pria ce dernier d'offrir un portefeuille à M. A.-A. Dorion, celui de secrétaire provincial.

Le chef des démocrates refusa un compromis honorable avec le parti conservateur. Il ne voulait pas sacrifier ses principes ni ses opinions, montrant par là une parfaite indépendance, une grande honnêteté politique. Il eût cependant mieux fait, dans l'intérêt de son avenir politique, d'accepter MM. Cartier et Sicotte pour collègues, plutôt que de faire une alliance malheureuse avec M. Brown, l'ennemi acharné du Bas-Canada. MM. Loranger et Alleyn furent les deux autres ministres qui entrèrent dans le cabinet.

La session de 1858 fut peu remarquable par ses fruits. La législation

se borna pour ainsi dire à modifier le tarif, à passer une loi par laquelle on encourageait l'industrie des pêcheries du golfe, et une adresse à la reine au sujet du chemin de fer intercolonial.

Elle fut cependant des plus orageuses. La grande partie du temps se consuma en débats interminables, à des luttes acrimonieuses entre les partis, luttes qui n'avaient d'autre but que la conquête du pouvoir.

M. Brown commença à soulever sérieusement la question de la représentation basée sur la population, dans le but de répandre l'excitation au sein des chambres, la rivalité entre les deux provinces, et de parvenir au moyen du fanatisme. Ensuite vint la double majorité, autre question épineuse qui a créé des embarras à plusieurs gouvernements.

A mesure que la session avançait, le ministère Macdonald-Cartier rencontrait une opposition de plus en plus forte. Il se trouvait en minorité de dix à douze voix dans le Haut-

Canada, et l'opposition reprochait sans cesse au premier ministre de gouverner cette province au moyen d'une majorité prise dans le Bas-Canada. Finalement, le ministère fut battu sur une motion de M. Piché, par laquelle on condamnait le choix d'Outaouais comme capitale.

M. Brown entreprit la tâche imprudente de former un ministère, avec M. Dorion, lorsqu'il savait d'avance ne pouvoir commander une majorité dans la chambre. Aussi, le deuxième jour de son existence, cette administration fut-elle condamnée à une majorité de quarante voix, sans avoir pu accomplir aucun acte législatif.

Dans ce moment de crise, Sir Edmond Head choisit de nouveau ses conseillers parmi les chefs conservateurs ; ceux-ci reprirent le pouvoir après un intervalle de quelques jours seulement ; ils le conservèrent quatre années consécutives. Le cabinet se composa des mêmes ministres, à l'exception de MM. Cayley et Loran-

ger qui sacrifièrent leur position afin de permettre à MM. Galt et Sherwood de faire partie de l'administration. Les finances furent confiées à l'ami intime de M. Cartier, M. Galt, qui s'est fait une grande réputation comme financier et homme pratique.

M. Cartier devient cette fois premier ministre, parvenant à la plus haute position qu'il fut permise à un Canadien d'occuper ; il méritait cet honneur à juste titre, car il l'avait conquis par son patriotisme et par les servis nombreux déjà rendus à la patrie.

Le ministère Cartier-Macdonald s'était formé avec l'intention d'effectuer l'union fédérale des deux Canadas avec les provinces maritimes, ainsi que la construction du chemin de fer intercolonial. Les hommes d'état prévoyaient déjà que cette union serait le seul remède destiné à faire disparaître les difficultés existantes, surtout l'augmentation de la représentation réclamée avec tant de vigueur par le Haut-Canada. Déjà

cette question avait été discutée sérieusement dans la législature et dans la presse par des hommes du plus grand mérite.

Après la session de 1858, MM. Cartier, Galt et Ross, se rendirent donc en Angleterre pour traiter ce sujet important avec le gouvernement impérial. Ils adressèrent au ministre des colonies un document resté célèbre dans les annales politiques, et dans lequel ils recommandaient la confédération, comme moyen de rétablir la concorde entre les deux Canadas. Mais les provinces maritimes montrèrent peu d'empressement et demandèrent du délai. Les négociations traînèrent en longueur, et demeurèrent finalement sans résultat. C'est à ce voyage que M. Cartier fut reçu avec honneur au château de Windsor, où il devint l'hôte de la reine pendant plusieurs jours.

La session de 1859 vit passer l'acte concernant les travaux publics, un tarif mis en harmonie avec les droits *ad valorem* et l'acte qui amendait la

loi seigneuriale de 1854. Cette dernière mesure, rédigée par M. Cartier, avait pour objet le rachat définitif de tous les droits seigneuriaux, les cens et rentes exceptés. Le fond créé par l'acte de 1854 n'avait pas été suffisant; le ministère demanda une nouvelle appropriation (£500,000 environ), qui devait être prise sur le fonds consolidé d'emprunt municipal.

La mesure fut accueillie favorablement par les députés du Bas-Canada, sans distinction de partis politiques, et par les conservateurs du Haut-Canada ; mais les *cleargrits* lui firent une opposition acharnée et tout à fait injuste, cherchant à exciter les passions populaires contre le Bas-Canada. Cette loi importante, sanctionnée par plus des deux-tiers de la représentation, fut surtout due à la libéralité des conservateurs du Haut-Canada, à l'énergie et à l'habileté que déployèrent les chefs du cabinet.

A la session suivante (1860), M. Cartier fit encore adopter par la législature trois lois importantes qu'il

rédigea et présenta lui-même: l'acte des municipalités du Bas-Canada remplacé en 1870 par le code municipal, l'acte qui séparait les villes de Québec et de Montréal en trois divisions électorales, et la loi concernant les bureaux d'enregistrement.

C'est encore sous l'administration Cartier, au mois d'août 1860, que le Prince de Galles, sur l'ivitation des membres de la législature, vint visiter la province et présider à l'inauguration du Pont Victoria.

La session de 1861 marqua par les fameuses discussions sur la représentation et par les votes répétés de non-confiance. Déjà depuis plusieurs années, les *cleargrits* Brown, Mowat, McDougall, Mackenzie et Foley cherchaient à créer l'agitation, en demandant que le nombre des représentants fut proportionnel au chiffre de la population. Ils exposaient par des chiffres inexacts que le Haut-Canada avait contribué au revenu public sur une bien plus grande proportion que l'autre province, pendant

que ses dépenses n'étaient pas plus grandes. Leur but n'était pas tant d'obtenir cette concession que de soulever le fanatisme de la population et de capter les bonnes grâces des électeurs abusés. Nous en avons une preuve dans l'abandon de leurs principes pour la double majorité, lorsqu'ils montèrent au pouvoir en 1862.

Leur projet vint échouer devant la fermeté et l'union des membres du Bas-Canada. Ceux-ci furent unanimes à repousser leurs exigences, et reçurent le concours loyal d'une douzaine de membres du Haut-Canada, entre autres MM. John-A. Macdonald, Buchanan et Sandfield Macdonald.

L'égalité de la représentation ou la dissolution des deux provinces, tel fut le mot d'ordre des Bas-Canadiens. Le premier ministre montra surtout sa ferme détermination de maintenir l'égalité représentative tant que l'Union durerait. On avait réuni les deux provinces, comme il le disait en chambre, dans la pensée que l'égalité

de la représentation serait maintenue. Il était d'avis que l'Union pouvait encore durer plusieurs années, et fit voir quels avantages elle avait procurés au Haut-Canada par les grands travaux qui y avaient été exécutés. Enfin, il affirma, avec son énergie ordinaire, qu'il ne sacrifierait pas les droits du Bas-Canada, et que le ministère n'accorderait jamais cette demande. Il fallait cependant tôt ou tard accorder quelque chose aux réclamations incessantes du Haut-Canada.

Les élections générales furent un grand triomphe pour les conservateurs, et prouvèrent que le ministère Cartier-Macdonald était encore populaire. M. Macdonald, à qui l'on avait prédit une chûte humiliante, se vit entouré d'un plus grand nombre d'adhérants, tandis que son adversaire acharné, le chef *cleargrit* M. Brown, fut rejeté à Toronto même. M. Dorion, dont l'alliance avec ce dernier avait brisé la popularité, fut aussi battu à Montréal-Centre par M.

Cartier, après une lutte des plus terribles.

La défaite des deux chefs ultralibéraux occasionna la formation du parti modéré dont MM. Sicotte, Sandfield Macdonald et Foley furent les chefs.

La question épineuse de la représentation recommença les luttes politiques à la session de 1862. Le parti libéral s'efforça à plusieurs reprises de renverser le ministère Cartier-Macdonald. Il lui reprocha avec raison d'avoir maintenu pendant deux ans au pouvoir M. Morrison, sans que ce dernier eût un siége dans la chambre. Il le blâma encore d'avoir payé aux contracteurs des édifices du Parlement à Outaouais des sommes considérables en sus de l'approbation votée par la législature, et cela en violation des priviléges de la chambre. Le ministère sortit victorieux de ces épreuves, il est vrai, mais moralement affaibli. Il était encore soutenu par une forte majorité lorsque, à la surpri-

se des Canadiens, il succomba sur le projet de loi de la milice.

Aussitôt après l'affaire du *Trent*, le gouvernement prit les moyens de mettre la milice sur un pied plus efficace. Toute la population sentait le besoin de cette réforme. Il nomma à cet effet une commission qui recommanda une organisation efficace mais certainement trop coûteuse. Le ministère Cartier-Macdonald adopta le plan suggéré par les commissaires, et présenta un projet de loi pour le mettre en exécution.

Lorsque la nouvelle se répandit que le gouvernement proposait par sa mesure de lever 30,000 à 50,000 miliciens, et de demander pour leur entretien une somme de $850,000, beaucoup de personnes en furent effrayées. D'ailleurs, on avait généralement une aversion prononcée pour l'enrôlement et la conscription ; on considérait en outre ces dépenses immenses comparées à celles qui avaient été jusqu'alors faites pour l'organisation de la milice. La majorité de la

population bas-canadienne, soulevée par le ton de la presse libérale, demanda donc le rejet de la mesure. Plusieurs partisans du ministère essayèrent de la faire modifier, mais M. Cartier s'y refusa. Il crut pouvoir braver l'orage ; le projet de la milice fut cependant rejeté à une majorité de sept voix. Après un semblable échec, les ministres remirent leurs portefeuilles.

M. Cartier vit pour la première fois ses partisans le laisser dans une minorité assez forte. En remettant les rênes du pouvoir, il félicita M. John-A. Macdonald de la majorité qu'il avait obtenue dans sa province. Puis il se déclara fier d'avoir succombé sur une mesure destinée à soutenir la gloire du drapeau britannique, et dont la nécessité avait été généralement admise.

Les conservateurs abandonnaient le pouvoir après un règne long et remarquable ; ils avaient doté le pays de plusieurs actes législatifs, qui jettent de l'éclat sur leurs administra-

tions. C'est le temps de faire remarquer que la représentation du Bas-Canada, par l'union de ses membres, avaient été la force des derniers ministères. Les rôles allaient être momentanément changés ; le Haut-Canada devait à son tour commander à l'autre province pendant deux années.

Après la retraite de MM. Cartier et John-A. Macdonald, Lord Monk chercha les éléments d'une nouvelle administration parmi les libéraux. Le ministère Macdonald-Sicotte, composé en grande partie d'hommes de talents et d'un caractère intègre et honorable, fut alors formé. Cette administration eut le courage d'abandonner la question de la représentation pour essayer de mettre en pratique le système de la double majorité, et de favoriser l'adoption de l'acte des écoles séparées du Haut-Canada.

La majorité de la représentation se montra d'abord disposée à lui donner un temps d'épreuves. Laissés

bientôt en minorité sur une motion directe de non-confiance, les libéraux en appelèrent à des élections générales ; mais auparavant, ils reconstituèrent le cabinet avec des éléments plus radicaux ; ce fut ainsi que MM. Sicotte, Tessier, Foley, etc., hommes modérés, firent place à MM. Dorion, Holton, Mowat et autres membres dont les principes étaient plus avancés.

Les élections ne changèrent pas la force des partis, et les luttes commencèrent de nouveau. Voyant qu'il ne recevait pas un appui suffisant pour faire prévaloir sa politique, le ministère Macdonald-Dorion, abandonna le pouvoir, après avoir passé les actes de la milice.

Les chefs libéraux et conservateurs tentèrent alors en vain d'opérer une union entre eux. Sir Etienne Taché, à qui l'on s'était adressé plusieurs fois, avait de la répugnance à entrer de nouveau dans la vie politique. Lord Monk offrit le portefeuille de premier ministre à M.

Cartier, mais avec ce désintéressement qu'il a montré en plusieurs circonstances, le chef conservateur déclina cet honneur. Il était persuadé que Sir Etienne Taché réussirait mieux dans la tâche de former un cabinet, puis il insista auprès de lui et réussit à la lui faire accepter. Le second ministère Taché-Macdonald, dans lequel M. Cartier prit le portefeuille de procureur-général, fut alors formé. MM. Galt, Langevin, Chapais et McGee furent les autres ministres du Bas-Canada.

Les conservateurs reprenaient la direction des affaires dans les temps les plus difficiles, car les mêmes divisions, les mêmes animosités existaient toujours. Peu de temps après, ils furent eux aussi laissés en minorité sur une motion de censure contre un prêt fait à la ville de Montréal par M. Galt, en 1859.

Il fallait cependant mettre un terme à l'état de malaise qui existait depuis plusieurs années. Les partis étaient fatigués de lutter continuelle-

ment. Ils avaient tour à tour tenté de gouverner sans aucun profit pour la province.

En effet, dans l'espace de trois années, quatre ministères avaient été condamnés, et deux élections générales avaient eu lieu sans rétablir l'harmonie. Les chefs des deux parties désiraient également une politique conciliatrice, qui apportât quelque changement dans la constitution. C'est alors que les conservateurs résolurent de s'unir à M. Brown et aux autres chefs *cleargrits* dans le but d'amener l'union fédérale des provinces. Cette alliance d'hommes politiques jusqu'alors ennemis acharnés, causa une grande surprise ; mais elle finit par être approuvée. On voyait dans leurs projet un remède aux difficultés existantes. En effet, la coalition Taché-Macdonald-Brown reçut l'appui des conservateurs des deux provinces et du parti cleargrit. Elle ne fut déapprouvé que par les libéraux-démocrates et quelques rares membres du Haut-Canada. Les

chambres hâtèrent leurs travaux législatifs, et le jour même de la prorogation, M. Brown entra dans le ministère comme président du Conseil, avec deux de ses partisans, MM. Mowat et McDougall.

Heureuse coïncidence, au moment que les hommes politiques du Canada s'engageaient à changer leur constitution, ceux des provinces maritimes étaient conviés à une conférence à Charlottetown, dans le but d'améliorer la leur. Le gouvernement demanda et obtint la permission d'envoyer des délégués à cette conférence, pour y soumettre un plan de confédération de toutes les provinces. MM. Cartier, John-A. Macdonald, Langevin, etc., se rendirent à Charlottetown dans cette intention. Les délégués discutèrent les avantages que pourrait avoir une union fédérale, et décidèrent de se réunir à Québec, dans le but de s'entendre sur un plan de constitution.

Ce fut le 10 octobre 1864, date mémorable dans nos annales politiques,

qu'eut lieu cette célèbre conférence des hommes d'état des provinces maritimes et des ministres du Canada. Jamais question aussi importante n'avait été soumise aux législateurs des colonies. En effet, de leurs délibérations dépendait l'avenir des provinces.

Après seize jours de discussion, les délégués adoptèrent une série de résolutions qui ont servi de base au projet fédéral, et décidèrent la construction du chemin de fer intercolonial. On peut dire que le mode de constitution fut sagement médité et conçu. Les délégués avaient emprunté à la constitution anglaise le régime monarchique et la responsabilité des ministres aux représentants du peuple, et à la constitution des Etats-Unis, le principe de la fédération. Le projet fut soumis au gouvernement impérial qui l'approuva, et ensuite aux législatures des provinces.

Il fut adopté à Québec, à la première session de 1865, par les deux-

tiers des membres, après plus d'un mois de délibération. Le projet des législatures locales ne fut passé qu'à la session de 1866. La nouvelle constitution fut approuvée par la majorité des membres des deux provinces et des deux origines, par le clergé, par presque toute la presse et par la masse de la population.

Les provinces maritimes montrèrent d'abord de l'opposition à unir leur sort au Canada. Une réaction se fit peu à peu dans l'opinion publique ; et en 1866, on vit les Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick adopter des résolutions favorables à l'union fédérale. Les îles de Terreneuve et du Prince-Edouard persistèrent dans leur refus.

Les divers gouvernements envoyèrent alors des délégués à Londres pour mettre la dernière main au profit de la confédération et la faire approuver par le parlement impérial. Dès le mois de mars 1867, la nouvelle constitution recevait la sanction roya-

le, avec une autre mesure qui assurait la garantie impériale au chemin de fer intercolonial.

Tous admettent que la part qui revient à M. Cartier dans l'œuvre de la confédération est immense. Il employa son activité, son influence, à assurer son succès, toute son habileté à sauvegarder les droits et les institutions du Bas-Canada C'est dans ce but qu'il insista tant à la conférence de Québec à laisser à chaque province le contrôle de ses institutions civiles et religieuses, avec l'instruction publique, la colonisation, l'administration des terres de la couronne et les entreprises d'intérêt local. Comme on le sait, le Haut-Canada voulait à tout prix l'union législative ; il travailla à obtenir ce but et dans la conférence de Québec et à Londres. C'est dans cette dernière ville surtout que cette province insista le plus dans ses projets. Heureusement que M. Cartier était toujours en avant afin d'assurer à ses compatriotes leurs droits, et ne pas manquer aux engagements qu'il

avait pris envers eux. M. le rédacteur du *Constitutionnel* nous raconte de la manière suivante la conduite honorable de M. Cartier à Londres :

" C'est durant les conférences de Londres de 1866 et 1867 que celui qui trace ces lignes a vu l'homme à l'œuvre et a pu juger de près de l'élévation de ses idées politiques, de son patriotisme ardent, sincère et profond, et de son activité incomparable. La tâche était rude à Londres pour Cartier. Ce n'est plus dévoiler un secret que de dire que dans les conférences de Londres, tous les délégués du Haut-Canada, des provinces maritimes et avec eux Galt, désiraient l'union législative et voulaient que lord Carnarvon, alors ministre des colonies, rédigeât en conséquence le projet de loi qu'il devait présenter au parlement. Devant un danger aussi imminent, Cartier trouva moyen de se multiplier. Il n'aurait jamais voulu qu'on manquât ainsi de parole à ses compatriotes à qui l'on avait promis l'autonomie provin

ciale ; il n'aurait jamais voulu les livrer ainsi pieds et poings liés à la majorité brutale d'une union législative. Devant les instances des autres délégués, Cartier avait même déclaré qu'il aviserait le premier ministre, Sir Narcisse Belleau, de dissoudre le cabinet, plutôt que de se soumettre. Ét alors la confédération était manquée, et tout était à recommencer comme en 1864. C'était une dure extrémité. Aussi, Cartier préféra-t-il auparavant essayer de mettre dans ses idées les hommes influents de la cour et du parlement. Il trouva moyen d'être invité dans presque toutes les familles aristocratiques de Londres et chez la bourgeoisie qui prenait intérêt aux choses de la politique. Tous les jours il avait trois ou quatre invitations à diner ; autant pour le déjeuner et un peu plus pour la soirée. Il les acceptait toutes, se rendant dans chacune de ces maisons où il était invité, faisait semblant de manger, et trouvait moyen de causer des deux grandes questions qui le pré-

occupaient : la confédération et les droits de la province de Québec dans cette confédération. Et par ce moyen, il ne tarda pas à lasser la persistance des autres délégués. C'est ainsi qu'il fournit à lord Carnarvon les traités et les capitulations qui assuraient nos droits d'une manière imprescriptible, et le ministre des colonies s'appuya sur ces documents historiques pour justifier l'indépendance des provinces.

" Ceux qui ont accusé Cartier d'avoir trahi ses compatriotes ont commis une grande erreur et une grande injustice. Il était au-dessus des préjugés qui naissent des différences de race ou de religion ; mais il n'aurait jamais toléré une injustice envers ses compatriotes. Jamais caractère ne fut plus étranger aux bassesses qui enfantent la trahison. "

Pendant les dernières années de l'Union, M. Cartier continua d'apporter de l'amélioration dans nos lois. Ce fut ainsi qu'en 1864, il fit amender l'acte de judicature, en créant

une cour de révision qui devait empêcher, dans beaucoup de cas, les appels si coûteux à la cour du banc de la reine. Il fit modifier en même temps la loi des jurés, et l'année suivante, il introduisit une mesure qui substituait dans plusieurs cas l'emprisonnement au pénitencier à la peine de mort.

C'est en 1865, comme nous l'avons déja dit, qu'il présenta à la chambre le code civil, et un an après, le code de procédure.

Lorsque la confédération fut inaugurée, le 1er juillet 1867, Lord Monk choisit M. John-A. Macdonald pour son premier ministre : celui-ci s'adjoignit comme collègue son ami intime, M. Cartier, qui eut pour partage le portefeuille de ministre de la milice.

Le cabinet fut composé de presque tous les membres du ministère Belleau ; il était juste que les hommes d'état qui avaient fait la confédération, fussent appelés les premiers à la faire fonctionner. Les élections générales donnèrent au ministère une

forte majorité qui lui permit de donner cours à sa politique.

Au nombre de ses premiers actes, on remarque l'organisation des départements publics, la réduction du taux des lettres de cinq à trois centins dans toute l'étendue de la Puissance, la loi autorisant la construction du chemin de fer intercolonial, l'adoption d'un tarif uniforme, enfin la loi de faillite. M. Cartier a travaillé beaucoup en faveur du chemin intercolonial, cette belle voie qui doit être si utile au Bas-Canada, et remédier aux difficultés de communications entre les provinces maritimes et celle de Québec. Il lui revient encore une grande part dans l'acquisition du Territoire du Nord-Ouest ; il se rendit en Angleterre pour conférer sur ce sujet avec le gouvernement impérial. C'est lui qui rédigea la constitution de la province de Manitoba. " Sir John-A. Macdonald était alors dangereusement malade, nous dit le rédacteur de la *Minerve*, et ne pouvait prendre connaissance d'aucune

affaire publique. M. Cartier se trouva alors par le fait le *leader* de la Chambre des Communes, et tout le monde se souvient avec quelle délicatesse et quelle habileté consommée il sut remplir seul le premier rôle, après l'avoir rempli conjointement avec Sir John pendant si longtemps. Il fallait vraiment son prestige et son ascendant sur la majorité protestante pour faire adopter le bill de Manitoba, si favorable aux catholiques."

En 1871, la Colombie Anglaise et l'île de Vancouver étaient admises dans la confédération moyennant la construction du chemin du Pacifique. Ce fut encore M. Cartier qui se chargea, en 1872, de faire adopter cette grande mesure par la législature. Sa tâche fut difficile, il lui fallut du prestige pour faire approuver une entreprise aussi gigantesque. Il y réussit cependant ; ce fut son dernier acte politique.

Cette étude est plus que suffisante, nous l'espérons du moins, pour constater combien est grande la part qu'a

prise Sir George aux événements politiques, au progrès et à la prosperité de la province.

On a dû remarquer en examinant ses actes, que deux idées principales dominaient en lui : améliorer nos lois et développer le commerce par les grandes entreprises publiques. Il a obtenu la première par la codification de nos lois civiles, par la décentralisation judiciaire, par l'amendement des lois criminelles, et par plusieurs autres actes qu'il serait trop long d'énumérer. Il est parvenu au développement du commerce par la construction du Grand-Tronc et du Pont Victoria, par celle des jetées et des phares, par l'encouragement donné aux lignes de vapeurs océaniques, etc. Le chemin de fer intercolonial, l'agrandissement des canaux et le chemin du Pacifique devront couronner cette politique grandiose qui fera du Canada une grande nation commerciale.

Tel était le but de Sir Georges : faire du Saint-Laurent la plus belle

voie de communication navale de l'Amérique, et construire un réseau de chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique. On ne peut lui faire aucun reproche d'avoir adopté cette politique qui, sans aucun doute, est excellente. Mais ne peut-on pas le blâmer d'avoir un peu négligé la principale de nos industries, l'agriculture et la colonisation. Si pour encourager l'établissement de l'ancienne population sur les terres incultes, on eût pris une part raisonnable des millions consacrés au commerce, le Bas-Canada serait probablement plus prospère, et l'émigration de nos compatriotes n'aurait pas été si considérable. On sait qu'avant la confédération, la législature ne consacrait que $50,000 par année à la construction des chemins de colonisation, somme réellement insuffisante pour les besoins du Bas-Canada.

Un autre reproche que l'on peut faire à Sir George, c'est de n'avoir pas suffisamment favorisé l'avenir politique des jeunes gens de talent, con-

trairement à ce que faisaient MM. LaFontaine et Morin.

Déjà, pendant la session de 1872, la maladie qui l'a emporté, commençait ses ravages ; sa défaite à Montréal, aux élections générales, contribua encore à aggraver son mal. Comme M. Baldwin, Sir George a été rejeté par la division électorale qui lui doit en grande partie sa prospérité. Cette ingratitude de la part de la population de Montréal a dû l'affecter douloureusement. M. Cartier partit peu après pour l'Angleterre, afin d'y trouver un repos nécessaire et invoquer l'art des plus habiles médecins. On rapporte qu'il avait dit en partant : " si les médecins me condamnent, je reviendrai mourir ici parmi les miens. " Il ne devait pas avoir ce bonheur. Sa maladie était des plus graves ; il n'en avait aucun doute. Aussi, avant son départ pour Londres, se préparait-il, de la manière la plus édifiante, à paraître devant celui qui juge les hommes illustres comme les plus

humbles ; sa foi, qui avait paru faiblir au milieu des affaires publiques se réveilla alors avec l'énergie puissante qu'il a toujours déployée dans ses actes. Les derniers temps de sa vie nous donnent le témoignage de la piété la plus vive. Qu'on en juge par l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait à un ami, le 21 mars dernier :

" J'ai le plaisir de vous dire que ma santé s'est beaucoup améliorée depuis que vous m'avez vu, et que tous les jours elle va s'améliorant. Mon médecin ici, qui est très habile, est satisfait de mon progrès, J'espère donc qu'il me sera possible d'être au Canada à la fin d'avril ou dans le commencement de mai. Ce sera une indicible jouissance pour moi de vous serrer de nouveau la main, étant en bonne santé, et de vous remercier en personne, comme je le fais par cette lettre, des ferventes prières que vous avez adressées à Dieu pour ma guérison, et lesquelles ont déjà été si efficaces. Je dois vous le dire, l'art a pu être pour quelque

chose dans le mieux que j'ai obtenu ; mais j'ai la conviction que vos bonnes prières et celles que d'autres bonnes et saintes âmes comme la vôtre ont élevées vers le ciel pour moi de tous les points de notre cher Canada, sont la principale cause du mieux que j'ai pris vers une guérison complète.

" Je ne puis mieux vous remercier ainsi que les pieuses personnes qui m'ont montré tant de sympathie personnelle et religieuse, qu'en priant en retour Dieu de répandre sur vous et sur elles ses bénédictions et toute la félécité que l'on peut obtenir sur cette terre.

" Je suis chagrin comme vous des *dissentions* religieuses qui règnent dans le diocèse de Montréal, et qui réellement n'ont pas de *raison d'être.*

" Ceux qui en sont la cause ont une grande responsabilité sur la tête. Mais comme vous aussi, j'attends la paix de Rome, et je prie le Ciel que mon espoir se réalise."

Sir George, avait conservé une certaine espérance dans le rétablisse-

ment de sa santé. De fait, jusqu'au 13 mai, il avait pris un mieux assez sensible, et fixée le jour de son départ. Après une visite faite ce jour-là au Bureau des Colonies, il se sentit plus mal. Depuis cette date, il continua à baisser jusqu'à mardi matin, le 20, où il expira paisiblement, après avoir reçu les secours de la religion.

La nouvelle de sa mort a créé dans le pays une douleureuse sensation, un deuil universel. Tous ont su apprécier qu'ils perdaient en lui un homme illustre, qui a sacrifié sa vie pour l'honneur et la prospérité de son pays. C'est surtout dans la capitale que cet événement a causé le plus de regrets. Nous reproduisons du *Courrier d'Outaouais* la scène qui se passa alors aux Communes.

" La nouvelle s'est répandue dans les bureaux publics vers deux heures de l'après-midi. Les députés l'apprirent en arrivant à la séance qui s'ouvrit à trois heures. Des groupes silencieux se formèrent aussitôt dans les corridors, dans les vestibules et sur la

place du parlement. On se montrait les pavillons hissés à mi-mât, et on échangeait quelques brèves paroles qui en disaient plus que des volumes. " C'est bien vrai !.........Cartier est mort ! " Et les groupes se dispersaient pour aller se reformer ailleurs. Le saisissement était général. Ceux qui ont assisté au spectacle qu'offrait la rue Sparks le matin de l'assassinat de M. McGee, peuvent seuls se l'imaginer.

" Les Commues, à l'ouverture de la séance, offraient un coup d'œil peu ordinaire. Les députés ne paraissaient nullement s'occuper des papiers placés sur leurs pupitres. Un silence parfait. Nulle conversation particulière. Des figures empreintes de tristesse

" Sir John-A. Macdonald se lève et lit un télégramme de Sir John Rose, conçu à peu près dans ces termes : " Cartier a eu une attaque il y a huit jours, depuis lors il n'a fait qu'empirer, et ce matin à 6 heures il est mort tranquillement ; son corps

sera envoyé en Canada par le stea-
du 29. ”

Le premier ministre ajoute : “ Monsieur le président, je me sens incapable d'en lire plus long, ” et il fondit en larmes. Il se remit sur son fauteuil et pleura abondamment, la tête sur l'égaule, la main droite placée sur le siége vide de Sir George.

“ Vinrent ensuite quelques paroles prononcées par les honorables messieurs Langevin, Mackenzie, Cauchon et Dorion. La brièveté de ces discours et le ton des orateurs disaient èloquemment que les cœurs étaient pleins et que tout débordait. Depuis dix ans que nous suivons les séances du parlement, nous n'avons pas vu une douleur exprimée aussi fraternellement. Ce n'était pas la Chambre, c'était un cercle d'amis qui pleuraient la mort du plus aimé d'entre eux.”

Sir John-A. M. Madonald a été mu par un noble sentiment en proposant de faire les funérailles de son collégue aux trais de l'état, et d'élever un

monument à sa mémoire. C'est le premier Canadien qui recevra cet honneur insigne mais bien mérité. On a suivi en cela la coutume des autres nations qui ont rendu à leurs hommes illustres de semblables hommages.

En reconnaissance de ses services signalés, la métropole le créait, en 1868, baronnet de l'empire. La devise qu'il avait choisie pour son écusson était : *Franc et sans dol.* Comme LaFontaine, Sir George n'a pas de fils pour porter son nom héréditaire. Marié en 1847, à Dlle. Hortense, fille de M. E. R. Fabre, il ne laisse que deux filles de ce mariage. (1)

Quelques journaux ont mentionné que Sir George laissait, sur l'histoire contemporaine, des mémoires secrets qu'il aurait expressément ordonné de

(1) Sir George était le beau-frère de Mgr. Fabre, évêque de *Gratianopolis*, et de M. Hector Fabre, rédacteur de l'*Evénement*.

ne publier que dix ans après sa mort. Nous ne doutons pas que ces écrits soient précieux, et qu'ils seront religieusement conservés.

Malgré les quelques fautes que nous avons signalées dans ce travail, Sir George n'en reste pas moins une de nos premières illustrations, et occupe sans contredit le premier rang parmi nos gloires nationales. Il possédait les qualités précieuses de l'homme d'état : habilité, énergie, vues larges, vaste intelligence, noble désintéressement. Chose remarquable, la majorité de la population bas-canadienne, sans distinction d'origine, lui a accordé un appui constant ; le clergé lui a également donné sa confiance, et cela en retour des services que Sir George lui a rendus, par la défense des institutions religieuses contre les principes dangereux d'un certain nombre de radicaux.

La carrière politique de Sir George Cartier offre assez de ressemblance avec celle de LaFontaine. Tous deux

ont commandé, sous l'Union, aux destinées du Bas-Canada, en même temps que les Draper, les Baldwin et les John-A. Macdonald présidaient à celles de l'autre province. Tous deux ont servi le pays avec amour et désintéressement ; ils ont laissé, avec leurs œuvres, un nom intègre et honorable. LaFontaine a eu la gloire d'avoir fait sortir ses compatriotes de l'état d'infériorité où les avait d'abord placés l'acte d'Union ; il s'est servi de la responsabilité ministérielle pour leur conquérir la part d'influence à laquelle ils avaient droit dans les affaires publiques. Cartier a défendu le Bas-Canada contre les exigences des Haut-Canadiens ; il a su maintenir l'égalité représentative tant que la constitution a pu fonctionner sans trop d'inconvénients ; puis, lorsque les difficultés devinrent trop grandes, il a doté ses compatriotes d'une magnifique constitution, qui leur assure le contrôle de leurs institutions civiles et religieuses. LaFon-

taine a préparé les voies à l'abolition du système féodal ; Cartier, par sa loi de 1859, en a fait disparaître les dernières traces. LaFontaine a inauguré l'ère des chemins de fer, politique qui devait tant augmenter la prospérité commerciale du Canada ; Cartier ne s'est pas lassé de travailler pour obtenir un immense réseau de voie ferrée réunissant la Nouvelle-Ecosse à la Colombie Anglaise. LaFontaine a commencé la réforme dans l'administration de la justice ; Cartier l'a consommée par l'acte de la décentralisation judiciaire ; il a de plus adouci la sévérité des lois criminelles et doté le Bas-Canada d'un code de lois aussi sage et aussi complet que celui d'aucune autre nation.

Tels sont en résumé les actes de ces deux grands hommes, dont les noms seront toujours l'objet de la vénération profonde de leurs compatriotes. L'histoire redira aux siècles futurs que, sous l'égide de ces chefs habiles, la province a fait un pas im-

mense dans la voie des réformes administratives et de la prospérité matérielle.

Note.—D'après le témoignage d'une personne digne de foi, Sir George ne descendrait de Jacques Cartier ni en ligne directe ni en ligne collatérale. D'un autre côté un correspondant du *Pionnier de Sherbrooke* assure que Sir George, au lieu d'avoir erré dans les bois, après la bataille de Saint-Charles, se serait refugié à la " Beauce " de Verchères, où il aurait passé l'hiver chez un cultivateur. Il aurait lui même fait annoncer sa mort dans les journaux, afin d'être plus en tranquilité. Il ne serait parti pour les Etats-Unis qu'au printemps de 1838.

Fin.

Je dois, vous le savez, l'art a pu
être pour quelque chose dans
le mieux que j'ai obtenu;
mais j'ai la conviction
que vos bonnes prières, et
celles que d'autres pieuses
et saintes âmes, comme
la Vôtre, ont élevées vers
le Ciel pour moi de tous les
points de notre cher Canada,
sont la principale cause
du mieux que j'ai pris
vers une guérison complète

Londres
21 mars/73

Geo. E. Cartier

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

HISTOIRE DE L'ILE D'ORLÉANS, in 12, 1867.

LE CANADA SOUS L'UNION, 1841-1867, 2 vol., in 12.—Prix : $1.50.

BIOGRAPHIE DE L'HON. R. E. CARON.—In 32. Prix : 15 centins.

A vendre chez les principaux Libraires.

